

Compte rendu CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 29 MAI 2018

Date de Convocation : 22/05/2018

Membres afférents au Conseil Municipal: 63Membres en exercice: 60Membres présents: 37Membres qui ont pris part à la délibération: 45

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mai à 20 h 15, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans la Salle Blincow, sous la présidence de : M. Philippe LAGALLE

Etaient **PRESENTS** les conseillers municipaux suivants :

Mme France HEBERT, M. Michel DURAND, Mme Gaëlle ROUSSELET, M. Michel GALLET, M. Paul CHANDELIER, M. Didier LAUNAY, M. Jacques COLLIN, Monsieur Jean-Claude LECLERC, M. Didier MAZINGUE, M. Bernard SAUVAGE,

M. Guy BIZET, M. Benoît BIED-CHARRETON, Pascal MAGLOIRE, Mme Françoise LELANDAIS, M. Stéphane SCELLES, Mme Evelyne MARIQUIVOI-CAILLY, Mme Catherine COUSIN, M. Pierre OPDERBECK, Mme Sophie MOREL,

Mme Line BARA, M. Eric DELACRE, M. Guillaume ANTY, M. Olivier PRINS, Mme Marjolène LANGEVIN, Mme Françoise LECOUSIN,

Mme Elisabeth CLERIS, M. Pascal MARIE,

Mme Estelle BERTRAND, M. Gilbert LOREL, M. Daniel LEPOULTIER, Mme Michèle COULAND,

Mme Nadine RONDEL, M. Dominique GASPARI, M. Gérard BRAILLY, Mme Anne GALLOUX, M. Pierre MONY

ABSENTE EXCUSEE: - Mme Annick LELIEVRE

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES AYANT DONNE POUVOIR: 8

MANDANT	MANDATAIRE	
Mme Catherine BONNICARD	Mme France HEBERT	
Mme Carine BRION	Mme Elisabeth CLERIS	
M. Arnaud DUPARC	Mme Line BARA	
M. Gérard GEHANNE	M. Benoît BIED-CHARRETON	
M. Dominick LEMULLOIS	M. Jacques COLLIN	
Mme Sophie LOQUET	Mme Estelle BERTRAND	
Mme Madeleine REIGNER	Mme Françoise LECOUSIN	
M. Maurice SAVIGNY	M. Didier MAZINGUE	

ABSENTS: M. Sylvain BINET, Mme Christelle BIZET, Mme Aline BOUET, M. Laurent GALLIER, M. Jacques GASNIER, M. Patrick HAMELIN, Mme Marie-Céline HUCK, Mme Catherine DOUCHET-LEMOINE, M. Jacques LEPLEUX, M. Jean-François LERICHE, M. Gérard MACE, M. Gilbert MARGUERITE, M. Mickaël MOUNIER, M. Jean-Philippe MUZARD,

Madame Gaëlle ROUSSELET a été élue secrétaire de séance.

Ordre du Jour:

1^{ère} Partie : Délibérations

- Aide au Collège R.Bellair pour la participation au championnat de France UNSS de raid de pleine nature 27 au 29 mai à Espalion (Aveyron) 5 collégiens sélectionnés.
- Convention avec la CCCSN pour l'activité de A CLAVREUL.
- Fixation du prix de vente à l'OTSN des ouvrages Thury Harcourt et ses environs.
- Modalités de versement de la subvention 2018 KCTH

<u>2è partie</u>: Sujet d'ordre général :

 Echanges / débat au sujet du nom de la commune LE HOM

Les constations

Textes DGCL sur le changement de nom de la commune Avis des conseils communaux Echanges/débat

3ère Partie: Rapport des commissions

- Questions diverses
- Point sur le plan de financement du projet de caserne de gendarmerie

Le Compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Subvention association sportive UNSS – Collège Roger Bellair :

Une équipe de 5 collégiens du collège R Bellair s'est qualifiée aux championnats de France UNSS de raid de pleine nature, qui se dérouleront du 27 au 29 mai 2018 dans l'AVEYRON. Le collège qui a sollicité le Département pour le transport et l'hébergement, souhaite limiter la participation demandée aux familles,

et a sollicité une aide des communes dont sont originaires les collégiens sélectionnés. (LE HOM 2 ; CLECY 1, CROISILLES 1, LES MOUTIERS EN CINGLAIS 1)

Après exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accorder une aide de 120 € (60€ X2) à verser à l'association UNSS,

Le financement étant réalisé par prélèvement sur les dépenses imprévues de fonctionnement.

Convention avec la CCCSN pour l'activité de l'éducateur APS :

Monsieur le Maire rappelle que la convention de prestations de service définissant les modalités d'intervention et de remboursement du salaire de l'Educateur APS intervenant dans les écoles situées sur le territoire de la commune déléguée de Thury Harcourt, arrive à son terme

Il propose son renouvellement pour l'année 2018.

Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention correspondante avec la Communauté de Communes Cingal/Suisse Normande.

Tarifs des ouvrages Thury Harcourt et ses Environs

La commune déléguée de Thury Harcourt a décidé en 2011, de prendre en charge la réimpression de 100 exemplaires de l'ouvrage « Thury Harcourt et ses environs 39-45» réalisé par M Jean-Jacques DEDOUIT alors Professeur du Collège R. Bellair. Il avait été décidé de facturer 25 € chaque ouvrage à l'OTSN, chargé de la vente.

Suite à la création de la commune nouvelle, Il est proposé à la commune LE HOM de reprendre ce tarif de $25 \in$.

Après exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce tarif de 25 €.

Subvention 2018 KCTH:

Pour mémoire, une subvention de 7 000 € a été accordée au Kayak Club de Thury-Harcourt par délibération du 27 mars 2018.

Afin de répondre à leur demande, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte son versement en 2 fois.

2è partie : consacrée au débat au sujet du changement de nom de la commune nouvelle.

- M. LAGALLE présente le sujet en partant du constat des difficultés rencontrées, du rappel des textes réglementaires et des résultats de l'enquête auprès des 5 conseils communaux sur l'opportunité du changement de nom.

Constat:

Certains éléments sont apparus au cours des 2 années d'existence de notre commune nouvelle. Ainsi on a constaté

- 1) la disparition du nom de Thury-Harcourt quant à l'immatriculation « Insee » perte de référent de Thury, l'INSEE reprenant le N° d'immatriculation du chef-lieu de canton pour l'attribuer à la commune nouvelle : 689 correspond désormais à LE HOM.
- 2) Effacement de la référence historique et géographique. Certaines communes ont pris un nom par référence à la commune centre (référence géographique).

<u>Les Textes</u>:

- Les mesures de changement de nom des communes relèvent d'un décret du Ministre de l'Intérieur.

C'est l'article L 211-1 du CGCT qui fixe les dispositions législatives « Le changement de nom d'une commune est décidé par décret du Ministère de l'Intérieur, sur demande du Conseil Municipal et après avis du Conseil Départemental ».

Une circulaire du 15/12/1981 (rappelée par une circulaire N° 16 012 332 D du 18/4/2017) fixe les 2 critères pouvant motiver une demande.

- 1) Eviter un risque sérieux d'homonyme
- 2) Rétablir une dénomination en désuétude (il n'est fait aucune référence à l'intérêt économique).

- Résultat des Conseils communaux :

Conformément à la décision du Conseil Municipal le HOM du 30 Janvier 2018, chaque conseil communal des 5 communes s'est réuni afin d'émettre un avis sur la nécessité ou non de changer de nom.

Ci-après les résultats par commune

Commune déléguée	Nombre de votants	Abstentions	Pour le Maintien	Pour le changement
Thury-Harcourt	12	3		9
Saint Martin de Sallen	11		9	2
Curcy sur Orne	6		3	3
Hamars	8		6	2
Caumont sur Orne	6		1	5
Total	43	3	19	21

Après cet exposé, M. LAGALLE ouvre le débat et demande aux conseillers présents, leur position.

Parmi les interventions, un certain nombre insiste sur l'importance historique et l'influence de la famille d'Harcourt, qu'ils n'ont jamais reniées mais qui ont en effet « disparu » dans la nouvelle terminologie et dans les écrits et références administratives.

D'autres rappellent que lors de la création de la commune nouvelle, le nom choisi d'un commun accord par les 5 communes « LE HOM » permettait de ne pas avoir d'hégémonie d'une commune par rapport à une autre, respectait l'unité géographique. Le point commun étant l'ORNE et ses méandres.

D'un point de vue économique, l'important étant le développement de la commune et le bassin de vie qui doit être pris en compte.

En ce qui concerne la communication auprès de la population, d'aucuns regrettent qu'une consultation n'ait pas eu lieu lors de la constitution de la commune nouvelle.

En conclusion ; considérant l'intérêt manifesté par les habitants, il est décidé de lancer la consultation auprès de la population dans la 2^{nde} quinzaine de Septembre, en proposant un bulletin comportant 2 questions :

- Souhaitez-vous conserver ou non le nom de la commune LE HOM?
- Si la réponse est négative, quel nom souhaiteriez-vous parmi ces propositions :
 - Thury- Le HOM
 - Thury Harcourt-le HOM
 - Thury sur Orne
 -

Ne voteront que les personnes inscrites sur la liste électorale.

L'organisation de cette consultation est à finaliser.

Il sera procédé à l'information de la population dès maintenant

Le Conseil Municipal validera le bulletin lors de sa séance du mois d'Août prochain.

<u>3è partie</u>: informations et questions diverses

- *Gendarmerie* : il est présenté la proposition de délibération que les services immobiliers de la gendarmerie ont transmise. Celle-ci fera l'objet d'une décision lors de la prochaine séance.
- Deviation de THURY HARCOURT : Axe CAEN/FLERS

Pour information, les services du Département ont proposé aux Maires des communes concernées par la déviation, une réunion de relance du projet modifié.

Rappel des 3 objectifs : Sécurité/Sécurisation/temps de parcours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30

Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 26 Juin 2018 à 20 h 15.